

DEPARTEMENT
<b>ORNE</b>
CANTON
<b>LA FERTE-MACE</b>
COMMUNE
<b>LA FERTE-MACE</b>

## REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par Monsieur LEROUX Guillaume (La Bellengerie – Antoigny 61600 LA FERTE-MACE – 06.76.25.88.18), sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de réaliser des travaux de nettoyage de gouttières, 48 rue de la Teinture, du 3 juillet 2018 au 20 juillet 2018,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- **ARRETE** -

**ARTICLE 1** - Afin de réaliser des travaux de nettoyage de gouttières, sur l'immeuble sis 48 rue de la Teinture, Monsieur LEROUX Guillaume est autorisé à occuper le domaine public en installant un échafaudage, du 3 juillet 2018 au 20 juillet 2018.  
Cet échafaudage devra être placé le plus près du mur.

**ARTICLE 2** - Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit devant le n°48 rue de la Teinture..

**ARTICLE 3** - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles pendant ces travaux afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

**ARTICLE 4** - Cet arrêté ne vaut pas autorisation au titre du code de l'urbanisme.

**ARTICLE 5** - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, mise en place par le demandeur qui devra prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pour la circulation des véhicules et des piétons.

**ARTICLE 6** - Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7** - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur LEROUX Guillaume

Fait à LA FERTE-MACE,  
Le 29 juin 2018,  
Le Maire,  
Jacques DALMONT

